

À Gauriac, le 27 mai 2026

## RAPPORT MORAL

L'année 2025 nous livre les fruits d'un travail de fond de plusieurs mois et marque probablement **un virage pour l'association**.

Au fil des années, Phyto-Victimes a identifié des points bloquants pour les victimes afin de pouvoir faciliter l'accès à leurs droits. L'information vers les victimes étant très difficile à faire passer, nous avons décidé de **sensibiliser les médecins** qui pouvaient parfois être réticents à rédiger un Certificat Médical Initial pour leurs patients. Ils ne savent pas toujours comment s'y prendre, ne sont pas formés sur le sujet et pensent que leurs patients ne feront pas les démarches seuls alors qu'ils se battent déjà contre la maladie.

Grâce à l'initiative du Département de la Charente, suivi des ministères de l'agriculture et de l'environnement, du programme Écophyto Normandie et d'un précieux médecin de la CPTS d'Épernay où nous étions l'an dernier en AG, nous sommes aujourd'hui capables d'apporter une **solution clé en main en partenariat avec des professionnels de santé**. Ce programme garantit la détection des victimes, la formation des médecins et l'accompagnement de la victime jusqu'au terme de sa reconnaissance. Voilà comment d'un projet novateur, nous sommes passés à une solution gagnante pour tous.

J'en profite pour remercier tous ceux qui ont cru en ce projet et tous ceux qui l'ont largement développé en interne. Notre mission première d'accompagnement est enfin reconnue comme étant un projet à part entière. Cette réussite se traduit par une constante augmentation de l'activité du service d'aide aux victimes. L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'Audrey sur Reims puis de Jolène au siège dans un contexte de baisse des subventions de l'État.

Nous sommes passés d'une époque où les victimes arrivaient jusqu'à nous par la chance de nous trouver sur le Net à un accompagnement pro-actif. Cette démarche garantit à chaque personne accompagnée d'obtenir un accès à ses droits, une indemnisation qui prend en considération au plus juste les séquelles indemnissables pendant la meilleure période possible. **Chaque point sera étudié pour un résultat « optimisé » pour chaque victime. C'est tout cela la plus-value Phyto-Victimes.**

Je ne reviendrai pas longtemps sur le travail réalisé chaque jour pour améliorer les prises en charge tellement elles sont nombreuses. Mais je tiens tout de même à rappeler qu'enfin, depuis la fin d'année 2025, **tous les tableaux de maladies professionnelles en lien avec une exposition aux pesticides sont écrits conformément aux données dont dispose la science** et non plus sous la forme d'un marchandage social. Nous pourrions nous en féliciter mais il faut rester humbles car nous avons juste permis d'aligner les délais de prises en charge avec les connaissances scientifiques. Il ne s'agit en aucun cas de largesses faites aux victimes même si cela nous a pris beaucoup de temps.

Grâce à l'**arrivée de nouveaux administrateurs**, administratrice en l'occurrence, nous avons aussi réalisé un guide des aidants ; un point particulier qui manquait.

Permettez-moi de conclure sur un sujet beaucoup plus sensible. Vous ne l'avez pas encore vu mais **notre logo va évoluer**. En effet, les figurines du logo ont changé, intégrant une femme et un enfant aux côtés d'un homme. Cette modification est importante dans la mesure où **nous accompagnons aujourd'hui des familles de professionnels dont les enfants ont contracté des pathologies** reconnues en lien avec une exposition professionnelle prénatale d'un des deux parents.

Pour Phyto-Victimes, il est important de vous voir à nos côtés car il est impensable de vous laisser dans l'invisibilité. Depuis la création du FIVP, nous avons fait le choix de vous accompagner ; un choix naturel. **Si je dis sensible, c'est que le sujet est effectivement particulièrement difficile pour les familles victimes**. Trop souvent vous portez le poids de la responsabilité de ce qui arrive, mais c'est indigne de vous laisser croire cela. Vous n'avez rien fait d'autre que votre métier, votre travail, parfois votre passion... **Vous défendre, vous accompagner, ne jamais vous laissez seuls, c'est notre ADN**.

Cependant, je me dois d'alerter tous nos adhérents, tous nos financeurs, tous les bienfaiteurs, qu'à la date où je vous parle, un nombre de plus en plus important de ces familles font l'objet de procédures judiciaires parfois même jusqu'en Cour de cassation. Permettez-moi de féliciter le courage de ces familles. À l'image des pionniers fondateurs de Phyto-Victimes, vous devez vous battre devant les tribunaux pour faire reconnaître vos droits ou ceux de vos enfants, les **DROITS des VICTIMES** ! Ces procédures représentent des coûts souvent énormes pour ces familles.

**Nous sommes persuadés que ces familles défendent la cause de toutes les victimes de demain**. Les accompagner, les soutenir, y compris financièrement est une cause noble. Pourtant, nous avons beaucoup de mal à lever des cagnottes qui pourraient permettre à chacun de voir s'évaporer le souci financier. Aujourd'hui ce sont eux ; demain, ce seront d'autres, peut être nos enfants. Alors, aidez-nous à réunir ces montants afin de ne laisser passer aucune mauvaise jurisprudence qui pourrait réduire les droits des victimes.

► [Cagnotte de solidarité enfants](#)

► [Cagnotte de solidarité adultes](#)

Pour conclure, **je remercie très sincèrement chaque membre de l'équipe salariée pour son engagement et la qualité de son travail au quotidien**.

**Je remercie aussi tous les membres du Conseil d'Administration pour leur implication**. J'ai une pensée particulière pour Jean-Luc, qui a choisi de nous quitter après avoir assumé la fonction de trésorier et pour Dominique qui ne peut être à nos côtés à cause de l'évolution de son cancer de la prostate.

Antoine LAMBERT  
Président

